

N/REF : 18/11/2024 15H34 C:000053 I:00099
V/REF : AC/C05858
V/Email reçu le Lundi 18/11/2024 a 15H34

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. SXP

IMMEUBLE : LE ST EXUPERY -SXP
1-3, COURS JEAN JAURES

35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

06 Décembre 2024

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny

LOCALISATION : ALLEE 3 JAURES - GAINTE TECHNIQUE 3E ÉTAGE
MME SIKILA 06 56 68 15 31

MOTIF : FUIITE EN GAINTE TECHNIQUE AU 3E ÉTAGE

Donneur d'ordre : M. B ZOUAD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/11

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DES GAINES TECHNIQUES

FUIITE PROVENANT DU DERNIER ÉTAGE

LOGEMENT 18663 MME SIKILA

COMPTEUR TOURNE SANS PUISAGE D'EAU

FAIRE RECHERCHE DE FUIITE APPRONFONDIE POUR DÉTERMINER RÉSEAU FUYARD

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 21/11

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT 18663

CONSTAT LOCATAIRE ABSENTE MALGRE LA PRISE DE RENDEZ VOUS

COUPURE D'EAU

CONTRÔLE A LA POMPE A ÉPREUVE AU NIVEAU DES COMPTEURS EN GAINTE TECHNIQUE

CONSTAT: LA FUIITE PROVIENT BIEN DU LOGEMENT 18663

APPEL A L'OCCUPANTE POUR L'INFORMER DE N'OUVRIR SON COMPTEUR QU'EN CAS DE BESOIN

PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT SUR RÉSEAU FUYARD (A DÉTERMINER)

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 27/11

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE RÉSEAU D'ALIMENTATION

CONSTAT : FUIITE EN DALLE SUR RÉSEAU D'ALIMENTATION GENERALE

COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE DE COLLIERS
PERCEMENT ENTRE LA CUISINE ET LES PARTIES COMMUNES AU DESSUS DE
FOURNITURE ET POSE DE MULTICOUCHE D16
FOURNITURE ET POSE DE COUDE 90°
RACCORDEMENT SUR LA NOURRICE EF SOUS ÉVIER
DÉPOSE DU MÉLANGEUR DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN MÉLANGEUR
SOUDURE DIRECTEMENT SUR CUIVRE 2 RACCORD GCU LAITON 12/17
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 03/12 (SAV)
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU PASSAGE EN APPARENT RÉALISÉ
CONSTAT: FUITE SUR BRASURE DERRIERE L'ÉVIER
REPRISE DE LA BRASURE
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 05/12/24 a 11H38 M. B ZOUAD
MG LCOMPTER Email envoyé le 29/11/24 a 10H29 M. B ZOUAD
NR LGESTION Email envoyé le 21/11/24 a 10H52 M. B ZOUAD
2111: SUITE INTERVENTIONS DU 20 ET 21/11, PRÉVOIR INTERVENTION DANS
LOGEMENT 18663 POUR AFFINER RECHERCHE DE FUITE ET PROCÉDER AU PASSAGE
EN APPARENT, DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS, CORDIALEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS006-Recherche Fuite EF-EC-chauf.sol	1	158,68	158,68
1,00	DEP001-Déplacement le 21/11	2	27,36	27,36
25,00	PBS003-Rempl.tuyauterie acier/cuivre /Ml	4	39,39	984,75
1,00	PBS011-Pass.tuyau.en appara.(perc./reb.)	4	262,65	262,65
1,00	PBS016-Rempl.rob.mitigeuse s/évrier	4	112,72	112,72
1,00	Location plate forme escalier	4	80,87	80,87
TOTAL H.T.				1627,03
T.V.A. a 10,00%				162,70
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1789,73</u>

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.